

Pour l'avenir des hommes et de la planète: choisir la résilience

Rapport du Groupe de haut niveau du Secrétaire-général sur la viabilité mondiale

Présentation générale de la synthèse

Table des matières

	<i>Page</i>
La vision du Groupe pour l'avenir.....	3
Résumé des différents chapitres du rapport	8
Recommandations du Groupe	10
Un appel à l'action	19
Présentation des membres du Groupe de haut niveau sur la viabilité mondiale.....	20
Pour en savoir plus sur les réalisations du Groupe.....	22

Le rapport du Groupe de haut niveau sur la viabilité mondiale intitulé « Pour l'avenir des hommes et de la planète : choisir la résilience » se compose de six chapitres : le premier est consacré à la vision de l'avenir du Groupe, le deuxième aux progrès accomplis sur la voie du développement durable, le troisième à l'action à entreprendre pour donner aux peuples les moyens de faire des choix viables, le quatrième aux mesures à adopter pour bâtir une économie viable, le cinquième au renforcement des institutions et le sixième aux conclusions. Le présent document reprend les idées énoncées au chapitre I du rapport. La synthèse de chaque chapitre et l'appel à l'action sont tirés du résumé figurant au début du rapport. Les recommandations du Groupe sont reproduites dans leurs intégralités telles qu'elles figurent dans le rapport.

Note : Les membres du Groupe approuvent le rapport et, d'une manière générale, entérinent ses conclusions. Le message qu'il communique est, à leurs yeux, extrêmement important. Les recommandations et les perspectives d'avenir qui s'en dégagent représentent le consensus auquel le Groupe est parvenu, sans toutefois que chaque opinion exprimée reflète les vues de chacun des membres du Groupe. Si chaque membre avait eu à rédiger le rapport, il ou elle aurait utilisé des termes différents pour exprimer des points de vue similaires. Les membres du Groupe comptent que le rapport incitera à un large débat public et contribuera à renforcer l'initiative commune visant à promouvoir le développement durable à l'échelle mondiale.

La reproduction de tout ou partie du présent document est autorisée, à condition que la source soit expressément mentionnée.

Mention suggérée :

Groupe de haut niveau du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur la viabilité mondiale (2012). *Pour l'avenir des hommes et de la planète : choisir la résilience*. Présentation générale. New York. Nations Unies.

(Le 30 janvier 2012)

La vision du Groupe pour l'avenir

1. Aujourd'hui, notre monde et notre planète vivent le meilleur et le pire moment de leur histoire. Le monde connaît une prospérité sans précédent, mais la planète est soumise à un stress inouï. Les inégalités entre les riches et les pauvres ne cessent de se creuser et plus d'un milliard de personnes vivent encore dans le dénuement. Des vagues de revendications se font jour dans de nombreux pays, en une quête universelle d'un monde plus prospère, plus juste et plus viable.

2. Les particuliers, les entreprises et les pouvoirs publics prennent chaque jour des millions de décisions, qui tracent notre avenir commun. Le monde doit faire face à des défis qui se recoupent les uns les autres et qui exigent que nous agissions sans tarder afin de faire nôtres les principes du développement durable. Il est temps d'agir véritablement à l'échelon mondial afin de donner aux peuples, aux marchés et aux pouvoirs publics les moyens de faire des choix viables.

3. La nécessité d'intégrer les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement afin de parvenir à la viabilité a été clairement énoncée il y a de cela 25 ans. Le moment est venu de passer à l'action. Les possibilités de changement sont innombrables et nous ne sommes pas les victimes passives et sans défense des forces déterministes et impersonnelles de l'histoire. Il nous appartient de choisir notre avenir.

4. Les défis que nous devons relever sont nombreux, mais il en est de même des possibilités qui se font jour lorsque nous envisageons des problèmes familiers avec un regard neuf, qu'il s'agisse des techniques capables de nous éviter le pire, des nouveaux marchés, de la croissance et des emplois qui découlent de l'apparition de produits et de services novateurs, et des nouveaux modes de financement public et privé qui peuvent véritablement aider les peuples à briser le cercle vicieux de la pauvreté.

5. Le développement durable se résume aux choix que les peuples peuvent faire pour façonner leur avenir, faire valoir leurs droits et faire entendre leur voix. La gouvernance démocratique et le plein respect des droits de l'homme sont des préalables indispensables qui donneront aux peuples les moyens de faire des choix viables. Les peuples ne peuvent tout simplement pas continuer à tolérer les activités qui dégradent l'environnement ni la persistance des inégalités qui mettent à mal les principes de justice sociale universellement acceptés. Les citoyens ne peuvent plus accepter que les pouvoirs publics et les entreprises ne respectent pas les termes du contrat passé avec eux en tant que gardiens d'un avenir viable pour tous. De façon plus générale, il faut que les mécanismes de gouvernance aux échelons international, national et local fassent leurs principes d'un avenir fondé sur le développement durable, au même titre que la société civile et le secteur privé. Parallèlement, il faut inciter les populations locales à participer activement à l'élaboration, à la planification et à l'exécution de politiques axées sur la viabilité. Il est également indispensable d'associer les jeunes à la vie politique et économique.

6. L'ambition à long terme du Groupe de haut niveau sur la viabilité mondiale est d'éliminer la pauvreté, de réduire les inégalités, de faire profiter le plus grand nombre de la croissance, de rendre les modes de production et de consommation plus viables, de lutter contre les changements climatiques et de prendre en considération les limites planétaires. Cela réaffirme le rapport historique publié en 1987 par la Commission mondiale de l'environnement et du développement sous le

titre « Notre avenir à tous » (document de l'ONU publié sous la cote A/42/427, annexe) et connu sous le nom de rapport Brundtland.

7. La question qui se pose est de savoir quelles sont les mesures de nature à avoir un réel effet sur les peuples du monde et sur la planète. Nous devons mesurer la portée des défis qui s'offrent à nous. Nous devons prendre en compte des facteurs tels que les modes de vie, de production et de consommation non viables et les effets de l'augmentation de la population. La population mondiale passera de 7 milliards à 9 milliards d'ici à 2040, le nombre de consommateurs appartenant aux classes moyennes progressera de 3 milliards dans les 20 prochaines années, et les besoins en ressources augmenteront de façon exponentielle. D'ici à 2030, les besoins alimentaires augmenteront de près de 50 %, ceux en énergie de 45 % et ceux en eau de 30 %, en une période où les contraintes du milieu naturel réduisent de plus en plus l'offre. Cela est vrai en particulier des changements climatiques, qui ont une incidence sur tous les aspects de la santé humaine et planétaire.

8. Sous sa forme actuelle, le modèle de développement mondial n'est pas viable. Nous ne pouvons plus nous leurrer : notre action collective nous mène au bord du précipice, car elle met à mal les seuils environnementaux et inflige des dommages irréversibles aux écosystèmes et aux populations. Parallèlement, il ne faut pas invoquer les seuils environnementaux pour imposer des barrières arbitraires à la croissance dans les pays en développement qui empêcheraient ceux-ci d'aider leurs populations à sortir de la pauvreté. Si nous ne trouvons pas une solution au dilemme du développement durable, nous risquons de condamner plus de 3 milliards de personnes à vivre dans le dénuement de façon endémique. Ni l'une ni l'autre de ces conséquences ne sont acceptables et nous devons tracer une nouvelle voie.

9. Il y a 25 ans, la communauté internationale découvrait, dans le rapport Brundtland, la notion du développement durable, censé être un nouveau modèle de croissance économique, d'égalité sociale et de viabilité écologique. Il y était expliqué que l'on pouvait parvenir au développement durable grâce à la mise en place d'un cadre intégré dans lequel s'inscriraient ces trois grandes composantes. Le rapport Brundtland avait raison à l'époque et il a encore raison aujourd'hui. Le problème, c'est que, 25 ans plus tard, le développement durable reste une notion généralement admise, mais qui n'est pas mise en pratique au quotidien. Le Groupe s'est demandé quelle en était la raison et quelles mesures pouvaient être prises pour remédier à cet état de fait.

10. Le Groupe a conclu qu'il y avait deux explications possibles, toutes deux correctes et liées l'une à l'autre. Le développement durable a indubitablement souffert du manque de volonté politique. Peu de voix s'élèvent contre le développement durable, mais rares aussi sont les mesures qui sont prises pour le mettre en pratique, nos orientations, nos politiques et nos institutions privilégiant le court terme de façon disproportionnée. Autrement dit, les bénéfices sont à long terme et courent sur plusieurs générations, mais il faut que la volonté politique se manifeste dès aujourd'hui.

11. Il y a une deuxième explication à la question de savoir pourquoi le développement durable ne s'est pas encore concrétisé, une explication qui suscite des discussions passionnées : la notion de développement durable n'a pas encore trouvé sa place dans les débats généraux menés aux échelons national et international sur les orientations économiques. La plupart des décideurs économiques considèrent encore que le développement durable n'entre pas dans le

cadre de leurs fonctions liées à la gestion macroéconomique ou à d'autres types de politiques économiques. Or l'intégration des questions environnementales et sociales dans les décisions économiques est la clef du succès.

12. Pendant trop longtemps, les économistes, les défenseurs des droits sociaux et les spécialistes de l'environnement se sont livrés à un dialogue de sourds. Le moment est venu d'unifier les disciplines, de mettre au point un langage commun qui réconcilie les parties en présence et qui place le développement durable au cœur de l'économie. La classe politique et les décideurs auront ainsi beaucoup plus de mal à ignorer la question.

13. C'est la raison pour laquelle le Groupe estime que la communauté internationale a besoin de ce que certains ont appelé « une nouvelle économie politique » au service du développement durable. Cela signifie, par exemple, renforcer les échanges entre les spécialistes de l'environnement et les personnes chargées de l'élaboration des politiques; admettre l'échec des marchés dans certains domaines relatifs à l'environnement, tels que les changements climatiques, ce qui exige d'adopter des réglementations et de procéder à ce que les économistes appelleraient le chiffrage des externalités environnementales, tout en expliquant expressément le coût de l'action et de l'inaction économique, sociale et environnementale; prendre acte de l'apport de l'innovation, des nouvelles technologies, de la coopération internationale et des investissements lorsqu'il s'agit de trouver des solutions et d'instaurer les conditions d'une plus grande prospérité; admettre qu'il faut s'entendre sur la démarche à adopter pour mesurer le coût économique de l'exclusion sociale, par exemple le coût associé à l'exclusion des femmes du marché du travail; admettre que les marchés privés ne peuvent à eux seuls mettre un terme à l'insécurité alimentaire; demander aux organisations internationales, aux pouvoirs publics et aux entreprises de rendre compte tous les ans des résultats qu'ils obtiennent sur le plan du développement durable au regard de mesures de viabilité communes. Nous devons aussi admettre qu'il s'agit d'un défi majeur pour la classe politique. Tant que celle-ci n'aura pas fait sienne la notion de développement durable, il ne saurait y avoir de progrès.

14. L'ampleur de l'investissement, de l'innovation, du développement technologique et de la création d'emplois nécessaires pour assurer un développement durable et éradiquer la pauvreté est telle que le secteur public n'y suffira pas. Le Groupe estime donc qu'il faut mettre à profit le pouvoir de l'économie pour instaurer une croissance durable qui soit bénéfique pour tous et créer de la richesse qui ne se limite pas au sens étroit de ce terme. Les marchés et l'entreprise seront un facteur déterminant du processus décisionnel et du changement économique. Le Groupe met ainsi au défi les pouvoirs publics et les institutions internationales de s'employer ensemble de façon plus féconde à résoudre les problèmes communs et à promouvoir l'intérêt général. Un changement quantitatif est possible lorsque des partenaires de bonne volonté coopèrent au sein d'alliances progressistes et montrent l'exemple en favorisant le développement durable.

15. Le Groupe fait valoir qu'en concevant autrement l'économie politique du développement durable, nous déplacerons le développement durable des marges jusqu'au centre du débat économique mondial. Aussi bien le coût de l'action que celui de l'inaction deviendront ainsi transparents. Ce n'est qu'alors qu'il sera politiquement possible de trouver tant les arguments que la volonté nécessaires pour agir en faveur d'un avenir pérenne.

16. Le Groupe préconise cette nouvelle approche de l'économie politique du développement durable afin de régler d'une façon neuve et pratique la problématique du développement durable. Que le développement durable soit la solution s'impose comme une évidence. Notre objectif est de démontrer qu'il s'agit aussi d'une solution rationnelle et qu'il en coûtera beaucoup plus de ne rien faire que d'agir.

17. Dans son rapport, le Groupe fait une série de recommandations pratiques pour promouvoir notre idéal d'une planète viable, d'une société juste et d'une économie en expansion :

a) Il est essentiel que nous adoptions une nouvelle démarche qui ne cloisonne pas l'alimentation, l'eau et l'énergie. Nous devons intégrer pleinement ces trois questions au lieu de les traiter séparément si nous voulons venir à bout de la crise alimentaire mondiale. Le moment est venu de lancer une deuxième révolution écologique – la révolution verte permanente – qui permette de produire deux fois plus tout en respectant les principes de viabilité;

b) Des mesures hardies s'imposent à l'échelle mondiale, dont le lancement d'un ambitieux projet scientifique, pour renforcer la relation entre science et grandes orientations. Il nous faut définir, scientifiquement, ce que les chercheurs entendent par « limites planétaires », « seuils environnementaux » et « points de basculement ». La priorité devrait être donnée aux problèmes qui assaillent aujourd'hui l'environnement marin et à l'« économie bleue »;

c) La plupart des biens et services vendus actuellement le sont sans tenir pleinement compte du coût environnemental et social de leurs production et consommation. La science nous montre que nous devons nous entendre à terme sur des méthodes qui permettent d'en établir correctement le coût. La comptabilité des externalités écologiques pourrait ouvrir de nouvelles possibilités de croissance verte et d'emplois écologiques;

d) Pour faire face à l'exclusion sociale et aux inégalités grandissantes, il faut les mesurer, en comptabiliser le coût et en assumer la responsabilité. Il faut ensuite étudier tous les moyens d'apporter à ces problèmes fondamentaux une solution qui soit bénéfique pour tous;

e) L'équité doit être une priorité. Les pays en développement ont besoin de temps, ainsi que d'un soutien financier et technologique, pour s'acheminer sur la voie du développement durable. Nous devons donner à tous les membres de la société – à commencer par les femmes, les jeunes, les chômeurs et les éléments les plus vulnérables et les plus faibles – les moyens de se prendre en charge. Tirer parti comme il se doit du dividende démographique impose d'intégrer les jeunes dans la société, la vie politique, le marché du travail et l'expansion des entreprises;

f) Tout effort sérieux de parvenir au développement durable nécessite de promouvoir l'égalité des sexes. La moitié de l'intelligence et de la capacité collectives de l'humanité est une ressource qu'il nous faut soigner et cultiver pour le bien des multiples générations à venir. La prochaine poussée de la croissance mondiale pourrait bien être le fruit de la pleine émancipation économique des femmes;

g) Nombreux sont ceux qui estiment que ce qui ne peut pas être mesuré ne peut pas être géré. La communauté internationale devrait mesurer le développement

en ne se préoccupant pas uniquement du produit intérieur brut (PIB) et mettre au point un nouvel indice ou toute une série d'indices du développement durable;

h) Le financement du développement durable nécessite d'immenses sources nouvelles de capitaux d'origine privée et publique. Il exige à la fois de mobiliser plus de fonds publics et de se servir des capitaux mondiaux et nationaux pour mobiliser des capitaux privés grâce à de nouvelles mesures d'encouragement. L'aide publique au développement continuera de jouer un rôle essentiel pour ce qui est de répondre aux besoins de développement durables des pays à faible revenu;

i) Les pouvoirs publics à tous les niveaux doivent cesser de travailler en vase clos, pour adopter un mode intégré de réflexion et d'élaboration des orientations. Ils doivent placer le développement durable en tête des priorités de leurs programmes et budgets et envisager des modèles novateurs de coopération internationale. Les villes et collectivités locales ont un rôle de premier plan à jouer pour promouvoir l'application d'un véritable programme de développement durable sur le terrain;

j) Les institutions internationales jouent un rôle essentiel. La gouvernance internationale pour le développement durable doit être renforcée en utilisant les institutions existantes de façon plus dynamique et en envisageant la création d'un conseil mondial du développement durable et l'adoption d'objectifs de développement durable;

k) Les gouvernements et les organisations internationales devraient augmenter le volume des ressources allouées aux activités d'adaptation aux effets des catastrophes et de réduction des risques de ces dernières et intégrer la planification des capacités d'adaptation dans leurs budgets et stratégies de développement;

l) Il appartient aux pouvoirs publics, aux marchés et à tout un chacun de regarder au-delà des programmes de transactions et cycles politiques à court terme. Les mesures d'incitation qui favorisent actuellement le court-terme dans la prise de décisions devraient être changées. Les solutions durables supposent souvent une mise de fonds initiale plus importante que la normale. Il faut faire en sorte que ces solutions deviennent plus facilement accessibles, plus abordables et plus attrayantes pour les consommateurs pauvres comme pour les pays à faible revenu.

18. Estimant que notre humanité commune a le pouvoir et le devoir de faire des choix pour l'avenir, le Groupe a des raisons d'être optimiste. Toutes les grandes réalisations de notre histoire ont d'abord été une idée avant de devenir une réalité. Il en va de même pour l'idée d'écoviabilité mondiale, garantie de la résilience de la planète et de ses habitants.

19. En 2030, l'enfant né en 2012 – année de publication de notre rapport – aura 18 ans. En aurons-nous fait assez dans l'intervalle pour lui ménager l'avenir pérenne, équitable et solide que tous nos enfants méritent? Le présent rapport vise à y contribuer.

Résumé des différents chapitres du rapport

Progrès vers le développement durable

Le développement durable n'est pas un aboutissement mais plutôt un processus dynamique d'adaptation, d'apprentissage et d'action. Il s'agit de reconnaître, de comprendre et d'infléchir des interconnexions – principalement celles qui existent entre l'économie, la société et l'environnement naturel. Le monde n'a pas encore emprunté cette voie. Certes, des progrès ont été accomplis, mais ils sont encore lents et superficiels et la nécessité d'engager des actions de plus grande portée se fait de plus en plus pressante. Parallèlement, et dans une mesure toujours croissante, le statu quo est remis en cause par de puissants agents du changement, tels que les répercussions qu'entraînent les structures actuelles de production et de consommation et la pénurie des ressources, l'innovation, les changements démographiques, les transformations de l'économie mondiale, la croissance verte, l'accroissement des inégalités, l'évolution de la dynamique politique et l'urbanisation.

Donner aux citoyens les moyens d'opérer des choix viables

Plus notre influence est grande au sein de la société, plus nos actions peuvent avoir de conséquences sur la planète et plus nous devons d'adopter des comportements écologiquement rationnels. Ce constat vaut d'autant plus de nos jours que, du fait de la mondialisation et des pressions qui s'exercent sur les ressources naturelles, les choix individuels peuvent avoir des répercussions mondiales. Bien trop souvent, cependant, nos problèmes ne tiennent pas à la non-viabilité des choix que nous opérons mais en fait à l'absence de choix. Il ne peut y avoir de choix digne de ce nom que lorsque les droits de l'homme sont respectés, les besoins fondamentaux satisfaits, et la sécurité humaine et la résilience des populations assurées. Il importe de prendre les mesures prioritaires suivantes :

- Asseoir les principes fondamentaux du développement en s'acquittant des engagements pris à l'échelle internationale en vue de l'élimination de la pauvreté, de la défense des droits de l'homme et de la sécurité humaine et de la promotion de l'égalité des sexes;
- Promouvoir l'éducation pour le développement durable, notamment l'enseignement secondaire et professionnel, et renforcer les capacités pour faire en sorte que la société, dans son ensemble, puisse participer à la recherche de solutions aux défis du moment et tirer parti des possibilités qui s'offrent;
- Créer des possibilités d'emploi, notamment pour les femmes et les jeunes, afin de promouvoir une croissance verte durable;
- Donner les moyens aux consommateurs d'opérer des choix viables et promouvoir des comportements responsables sur les plans individuel et collectif;
- Gérer les ressources et favoriser une révolution verte du XXI^e siècle dans les domaines de l'agriculture, des océans et des systèmes côtiers, de l'énergie et de la technologie, ainsi que de la coopération internationale;
- Renforcer la résilience en mettant en place des filets de sécurité, en réduisant les risques de catastrophes et en planifiant l'adaptation.

Oeuvrer à l'instauration d'une économie durable

Pour parvenir à l'écoviabilité, il nous faut transformer l'économie mondiale et ne pas nous contenter de demi-mesures ou de solutions de bric et de broc. La crise économique mondiale actuelle, qui a suscité de nombreuses interrogations au sujet de l'efficacité de la gouvernance économique en place, est l'occasion de se lancer dans des réformes d'envergure et de nous orienter plus résolument sur la voie de la croissance verte non seulement dans le système financier mais aussi dans l'économie réelle. Il faudra prendre les décisions qui s'imposent dans un certain nombre de domaines clefs et notamment :

- Intégrer les coûts sociaux et environnementaux dans la réglementation et la tarification des biens et des services et remédier aux dysfonctionnements des marchés;
- Mettre en place un programme d'incitations qui privilégie de plus en plus le développement durable à long terme dans les opérations d'investissement et les transactions financières;
- Renforcer le financement du développement durable, y compris le financement et les partenariats publics-privés, en vue de mobiliser des volumes importants de nouveau financement;
- Mieux mesurer les progrès accomplis en matière de développement durable en créant un indice ou une série d'indicateurs du développement durable.

Renforcer la gouvernance institutionnelle

Pour réaliser le développement durable, il nous faut mettre en place un cadre bien conçu d'institutions et de mécanismes de prise de décisions aux niveaux local, national, régional et mondial. Nous devons en finir une fois pour toute avec la dispersion traditionnelle des institutions axées sur une problématique unique, avec le manque de direction et d'espace politique mais aussi de souplesse pour pouvoir faire face à de nouveaux défis et à de nouvelles crises, ainsi qu'avec l'aveuglement et l'imprévoyance qui nous empêchent de nous prémunir contre les difficultés et de profiter des aubaines – toutes choses qui compromettent l'élaboration des politiques et l'exécution des programmes sur le terrain. Pour améliorer la gouvernance, la cohérence et la responsabilisation en matière de développement durable aux niveaux national et mondial, il faudra entreprendre, de façon prioritaire, les actions suivantes :

- Améliorer la cohérence aux niveaux sous-national, national et international;
- Définir une série d'objectifs en matière de développement durable;
- Établir un rapport périodique mondial sur les perspectives du développement durable, qui réunisse les informations et les évaluations actuellement dispersées dans les différentes institutions, et procéder à une analyse intégrée;
- Prendre à nouveau l'engagement de redynamiser et de réformer le cadre institutionnel international et envisager notamment la création d'un conseil mondial du développement durable.

Recommandations du Groupe

Le Groupe fait les 56 recommandations suivantes qui participent de la démarche qu'il propose pour assurer la pérennité de la planète, la justice sociale et la croissance économique.

Recommandations visant à donner aux peuples les moyens de faire des choix viables

1. Les gouvernements et les donateurs internationaux devraient intensifier leurs efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement consistant à éliminer la pauvreté et à réduire les inégalités, et leur donner un rang de priorité élevé afin de parvenir au développement durable.

2. Les gouvernements devraient respecter et protéger les droits de l'homme et en favoriser l'exercice, notamment le droit de participer à la gestion des affaires publiques directement ou par l'intermédiaire de représentants librement choisis, comme prévu par la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966.

3. Les gouvernements devraient accélérer la mise en œuvre des engagements pris pour faire progresser l'égalité entre les sexes et les droits des femmes, notamment en abrogeant les lois discriminatoires et en supprimant les obstacles formels, en réformant les institutions, et en élaborant et en adoptant des mesures novatrices conçues pour remédier aux pratiques informelles et culturelles qui constituent des entraves. Une attention particulière devrait être accordée aux aspects suivants :

a) Il faut veiller à ce que les femmes aient véritablement accès aux moyens de production dans des conditions d'égalité et à ce qu'elles les contrôlent, en leur permettant d'accéder à la propriété, d'hériter, d'emprunter et de bénéficier d'autres services financiers et de vulgarisation tout au long de la chaîne de production, au même titre que les hommes;

b) Il faut que les femmes bénéficient des mêmes droits et des mêmes possibilités que les hommes dans les mécanismes politiques de prise des décisions qui doivent être participatifs, adaptés, équitables et ouverts à tous;

c) Il faut garantir un accès universel à des services de planification familiale, à des services relatifs aux droits sexuels et aux droits procréatifs et à d'autres services de santé qui soient de qualité et d'un coût abordable.

4. Les gouvernements devraient envisager de créer un fonds mondial pour l'éducation, qui bénéficierait du soutien des gouvernements, des organisations non gouvernementales et du secteur privé, s'inscrirait dans le prolongement du Partenariat mondial pour l'éducation lancé par la Banque mondiale et aurait pour but de combler les écarts existants au niveau de l'enseignement primaire d'ici à 2015 de sorte que l'on puisse véritablement espérer atteindre l'objectif 2 du Millénaire pour le développement.

5. Les gouvernements devraient intensifier leur action en vue d'atteindre l'objectif 2 du Millénaire pour le développement, à savoir rendre l'enseignement primaire universel d'ici à 2015, et se fixer comme objectif de rendre l'enseignement postprimaire et secondaire universel en 2030 au plus tard, en mettant l'accent sur les

qualifications et les connaissances à acquérir pour parvenir à une croissance durable et pour créer des emplois.

6. Les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les partenaires internationaux de développement devraient coopérer afin de proposer des filières de formation professionnelle, de recyclage et de formation continue dans le cadre d'un apprentissage tout au long de la vie qui aurait pour but de combler la pénurie de personnel dans des domaines cruciaux pour le développement durable. La priorité devrait être donnée aux femmes, aux jeunes et aux groupes vulnérables.

7. Les gouvernements devraient adopter des politiques de promotion de l'emploi vert et d'un travail décent et en faire une priorité dans leurs budgets et stratégies de développement durable, tout en instaurant des conditions propices à la création d'emplois dans le secteur privé.

8. Les gouvernements et les entreprises devraient nouer des partenariats et proposer des services qui aident les jeunes entrepreneurs à se lancer.

9. Les employeurs, les gouvernements et les syndicats devraient appliquer une stratégie globale pour faire progresser l'égalité sur le lieu de travail, notamment en adoptant des principes de non-discrimination, des mesures pour aider les femmes à accéder aux fonctions de direction, des politiques de santé et des mesures qui aident les hommes et les femmes à concilier vie professionnelle et vie privée, et des programmes d'enseignement, de formation et de perfectionnement axés sur les femmes et les minorités, et en s'engageant à évaluer les progrès accomplis et à en rendre compte.

10. Les gouvernements et les entreprises devraient prendre la mesure des avantages économiques liés à la pleine participation des femmes à l'économie en adoptant des politiques économiques qui s'attaquent expressément aux problèmes auxquels les femmes font face, en particulier des politiques qui :

- a) Aident les exploitantes agricoles à accéder aux terres et aux ressources;
- b) Facilitent l'accès des femmes aux capitaux et aux services financiers;
- c) Améliorent l'accès aux marchés au moyen de programmes de commercialisation, d'assistance technique et de microfinancement;
- d) Appuient l'arrivée des femmes à des postes de direction dans les secteurs public et privé.

11. Les gouvernements et les autorités publiques devraient s'engager en faveur de mécanismes ouverts, transparents, équilibrés et fondés sur la science en vue de mettre au point des modalités d'étiquetage et autres systèmes qui tiennent pleinement compte des effets des modes de production et de consommation; ils devraient coopérer avec le secteur privé afin de veiller à ce que l'étiquetage et les informations communiquées par les entreprises ne créent pas d'obstacles au commerce et soient exacts, d'un coût raisonnable et dignes de foi de sorte que les consommateurs puissent choisir en toute connaissance de cause, notamment dans des secteurs ayant des conséquences notables sur l'être humain et la nature.

12. Les gouvernements devraient veiller à ce que les consommateurs puissent se procurer plus aisément des produits fabriqués par des moyens durables qui soient plus attrayants et moins onéreux, en définissant, en concertation avec le secteur privé, des normes qui prennent en considération les meilleures techniques et qui ne

créent pas d'obstacles au commerce, et en adoptant des mesures d'incitation par les prix et des mesures dissuasives.

13. Les gouvernements et les entités non gouvernementales devraient faire connaître les notions de développement durable et de consommation durable et les intégrer dans les programmes d'enseignement primaire et secondaire.

14. Le Groupe se félicite de la tenue de débats, en 2012, sur les dimensions éthiques du développement durable à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio +20) auxquels participeront toutes les parties prenantes et qui seront fondés sur les enseignements tirés de l'expérience et sur les instruments pertinents, y compris la Charte de la Terre, afin d'aider les gouvernements à mettre le cap sur le développement durable.

15. Les gouvernements et les organisations internationales devraient s'attacher à lancer une nouvelle révolution verte en ce XXI^e siècle, qui viserait au minimum à doubler la productivité, réduirait de façon draconienne l'utilisation des ressources et éviterait un nouveau recul de la biodiversité, de nouvelles pertes de terres arables et le gaspillage et la pollution de l'eau, y compris en augmentant les investissements dans la recherche-développement agricole afin de transposer rapidement les avancées de la recherche sur le terrain. Les gouvernements devraient charger la FAO de lancer et de coordonner cette action, en concertation avec les partenaires et les parties prenantes clefs, sachant qu'elle est l'organisation qui a pour mandat de réduire le déficit alimentaire dans le monde.

16. Les gouvernements devraient s'attacher à dégager un consensus sur des principes mondiaux concernant la viabilité et l'éthique des investissements relatifs à la terre et à l'eau, et continuer à promouvoir les principes de l'éthique de l'investissement dans l'agriculture, l'accent étant mis sur la protection des droits et des moyens de subsistance des pauvres, qui sont tributaires de ces ressources de base, et sur la protection de l'écoviolabilité.

17. Les gouvernements devraient se doter de programmes de gestion intégrée de l'eau et élargir la portée de ceux qui existent déjà, en gardant à l'esprit que l'eau remplit plusieurs fonctions, qu'il s'agisse de la boisson, de l'assainissement, de l'agriculture, de l'industrie ou de l'énergie.

18. Les gouvernements devraient s'engager à établir des programmes régionaux de gestion des océans et du littoral dans les principaux écosystèmes marins. Cette action prendrait notamment les formes suivantes :

a) Renforcement de la coopération entre les différentes parties prenantes dans le domaine de la gestion des océans et du littoral;

b) Planification de programmes de gestion des zones marines et du littoral par les pays des régions concernées, compte tenu des besoins, des écosystèmes et des utilisateurs de ces régions, l'établissement et la mise en œuvre de ces programmes reposant sur des mécanismes de financement solides;

c) Renforcement des capacités des gestionnaires des zones marines, des décideurs et des scientifiques dans les pays en développement, notamment dans les petits États insulaires en développement et dans les autres pays côtiers;

d) Renforcement des systèmes de suivi et de surveillance.

19. Les organisations régionales de gestion des pêches devraient s'employer à faire cadrer leurs politiques et pratiques avec les programmes régionaux de gestion des océans et appuyer ceux-ci. Les organisations régionales de gestion des pêches, les gouvernements et les gestionnaires des zones marines devraient mettre l'accent sur une stratégie de gestion des pêches axées sur les écosystèmes afin de renforcer les bienfaits économiques et environnementaux.

20. Les gouvernements devraient coopérer avec les parties prenantes afin de garantir à tous un accès à des formes d'énergie durable à un prix abordable d'ici à 2030 et de doubler le taux d'amélioration de l'efficacité énergétique et la part des énergies renouvelables dans l'offre mondiale. Les gouvernements et les organisations internationales devraient promouvoir des techniques axées sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables en stimulant la recherche-développement et en investissant dans ces techniques et énergies.

21. Les gouvernements devraient coopérer avec les parties prenantes afin de permettre aux populations, notamment celles qui vivent dans des régions reculées, d'accéder aux moyens techniques, en particulier aux moyens de télécommunications universelles et aux réseaux à large bande d'ici à 2025.

22. Les gouvernements, les institutions financières internationales et les grandes entreprises devraient être encouragés à intensifier leur coopération à l'échelon international afin de mettre l'innovation et la technique au service du développement durable, à renforcer les capacités techniques des pays en développement et à tirer pleinement parti des technologies ne portant pas atteinte au climat dans le cadre des mesures prises pour faire face aux changements climatiques mondiaux et développer l'économie verte. Les accords qui se sont dégagés à Cancún et à Durban au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques sont un pas dans la bonne direction.

23. Les pays devraient veiller à ce que tous les citoyens bénéficient de filets de protection de base grâce à des mesures prises à l'échelon national et à la mobilisation de capacités et de moyens financiers et techniques.

24. Les gouvernements devraient élaborer et mettre en œuvre des politiques leur permettant de faire face aux conséquences économiques et sociales de la transition et d'améliorer la résilience, en particulier dans le cadre de programmes et de politiques de protection sociale ciblés et du renforcement des capacités humanitaires, l'idée étant de pouvoir répondre à l'augmentation des contraintes s'exerçant sur l'environnement et aux crises potentielles, selon les besoins.

25. Les gouvernements et les organisations internationales devraient intensifier les mesures prises pour établir les évaluations de l'exposition et de la vulnérabilité régionales et élaborer des stratégies fondées sur le principe de précaution qui soient pleinement axées sur les besoins des populations et conçues pour éviter les effets néfastes sur les systèmes sociaux et sur l'environnement, la priorité devant être accordée aux besoins spéciaux de l'Afrique, des petits États insulaires en développement, des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral.

26. Les gouvernements et les organisations internationales devraient augmenter la part des ressources consacrées aux mesures d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe et intégrer la planification de la résilience dans leurs budgets et stratégies en faveur du développement.

Recommandations visant à assurer une économie viable

27. Les gouvernements devraient fixer des signaux de prix qui privilégient la viabilité afin d'orienter les décisions des ménages, des entreprises et du secteur public en matière de consommation et d'investissement. Ils pourraient, en particulier :

a) Créer, d'ici à 2020, des instruments de tarification des ressources naturelles et des effets externes, notamment la tarification du carbone, grâce à des mécanismes tels que des systèmes d'imposition, de réglementation ou d'échange de droits d'émission;

b) Veiller à ce que, au stade de la formulation des orientations, il soit tenu compte des avantages que présente l'intégration des femmes, des jeunes et des pauvres, notamment leur participation pleine et entière et leur contribution à l'économie, et que soient quantifiés les coûts économiques, sociaux et environnementaux;

c) Réformer au niveau national les systèmes fiscaux et les systèmes de crédit pour encourager les pratiques contribuant à la viabilité à long terme, tout en décourageant les comportements incompatibles avec le développement durable;

d) Élaborer des dispositifs nationaux et internationaux de paiement des services écosystémiques, et élargir ceux qui existent déjà, dans des domaines tels que l'utilisation de l'eau, l'agriculture, la pêche et la sylviculture;

e) Remédier au problème des signaux de prix qui faussent les décisions des ménages, des entreprises et du secteur public en matière de consommation et d'investissement et nuisent à la viabilité. Les gouvernements devraient s'employer à faire preuve de transparence en divulguant toutes les subventions qu'ils octroient et déterminer, en vue de les éliminer, celles qui causent le plus grand tort aux ressources naturelles, environnementales et sociales;

f) Éliminer progressivement les subventions aux énergies fossiles et réduire les autres subventions qui ont des effets pervers ou faussent le commerce, d'ici à 2020. La réduction des subventions doit se faire de façon à protéger les pauvres et à faciliter la transition pour les groupes touchés lorsqu'il s'agit de produits ou de services essentiels.

28. Les gouvernements, d'autres institutions publiques, telles que les universités, et les organisations internationales devraient établir des critères de développement durable en ce qui concerne leurs achats, l'objectif étant de parvenir, au cours des 10 prochaines années, à des systèmes d'achat écologiquement rationnels et financièrement intéressants; ils devraient publier chaque année, à compter de 2015, des rapports publics sur les progrès accomplis dans ce sens.

29. Les gouvernements devraient élaborer des normes de production et d'extraction des ressources afin de favoriser la transition vers une économie mondiale écologiquement rationnelle. Ils devraient encourager par ailleurs la plupart des entreprises à adopter volontairement des pratiques viables à long terme qui soient conformes aux principes découlant des accords, conventions et autres instruments internationaux.

30. Les gouvernements devraient promouvoir et encourager, grâce à des mesures d'incitation, l'adoption de critères de développement durable à long terme dans les investissements et les transactions qu'effectuent les entreprises, y compris les

transactions financières. Les groupements d'entreprises devraient coopérer avec les gouvernements et les institutions internationales pour élaborer un cadre d'établissement de rapports sur le développement durable et ils devraient envisager de rendre obligatoire la présentation de tels rapports par les entreprises dont la capitalisation boursière est supérieure à 100 millions de dollars.

31. Les entreprises devraient aligner leurs pratiques commerciales sur les principes universels en matière de droits de l'homme, de travail, de viabilité écologique et de lutte contre la corruption, tels que ceux définis dans le Pacte mondial.

32. Étant donné l'importance que revêtent les grands pools de capitaux privés et souverains pour assurer la transition vers un développement durable, nous demandons aux entités ci-après d'envisager un éventail de mesures pour appliquer des critères de développement durable. Nous demandons notamment :

a) Aux conseils des fonds souverains et des fonds de pension publics nationaux et internationaux, ainsi que d'autres grandes institutions financières, d'en tenir compte dans leurs décisions en matière d'investissement;

b) Aux gouvernements ou aux instances de réglementation boursière d'adopter des réglementations ou de réviser celles en place afin d'en encourager l'application;

c) Aux marchés boursiers d'en faciliter l'application dans l'analyse des entreprises et de leurs rapports de mise en œuvre;

d) Aux gouvernements de proposer des mesures d'incitation et de créer un environnement porteur en amenant les conseils d'administration à y prêter attention (obligation fiduciaire);

e) Aux gouvernements et aux agences de notation de les intégrer dans leurs évaluations des risques respectives.

33. Les gouvernements, les institutions internationales et les banques internationales de développement devraient redoubler d'efforts pour promouvoir le développement durable et évaluer et surveiller convenablement les conséquences de leurs politiques dans les sphères sociale et environnementale. Les banques multilatérales et régionales de développement et les institutions de crédit à l'exportation devraient appliquer des critères de développement durable, lorsqu'elles évaluent les risques que posent les pays.

34. Les gouvernements et les entreprises devraient nouer des partenariats stratégiques entre eux et les collectivités locales pour la réalisation d'investissements propices au développement durable.

35. Les gouvernements, les institutions financières internationales et les grandes entreprises devraient collaborer pour proposer des mesures qui incitent à accroître les investissements dans les technologies, innovations et infrastructures de développement durable, notamment grâce à l'adoption de politiques et objectifs propres à réduire l'incertitude aux yeux des investisseurs, à la promotion de réseaux public-privé qui contribuent au financement de la recherche-développement, à l'élaboration de programmes de garantie des risques et à la fourniture de capital-risque et de capitaux de démarrage.

36. Les gouvernements devraient mettre à profit les investissements publics pour créer des cadres porteurs propres à encourager de nombreux financements

additionnels du secteur privé, par exemple grâce à la fourniture d'infrastructures, au partage des risques, au financement du déficit de viabilité ou à des engagements préalables d'achat.

37. Les gouvernements devraient s'employer à encourager les investissements dans le développement durable en orientant les calculs des investisseurs au sujet de l'avenir, en particulier par une utilisation accrue des mécanismes de partage des risques et le renforcement de la certitude en ce qui concerne les politiques et l'environnement réglementaire à long terme. Au nombre des mesures qui pourraient être prises dans ce sens, on peut citer notamment l'adoption de cibles pour la production d'énergie renouvelable ou la conservation de l'énergie, la réduction des déchets, la conservation de l'eau, l'accès aux marchés du carbone par l'intermédiaire du mécanisme pour un développement propre du Protocole de Kyoto, ou des perspectives durables de financement public.

38. Les gouvernements et le secteur financier devraient nouer des partenariats novateurs pour renforcer les capacités et accroître l'accès aux capitaux, en tant que moyen d'encourager les petites et moyennes entreprises et de leur donner les moyens de participer à la nouvelle économie du développement durable.

39. Pour mesurer les progrès accomplis en matière de développement durable, il faudrait mettre au point d'ici à 2014 un indice ou un ensemble d'indicateurs du développement durable. À cette fin, le Secrétaire général devrait nommer un groupe de travail technique dont feraient partie les acteurs concernés.

Recommandations visant à renforcer la gouvernance institutionnelle

40. Pour assurer la base du développement durable, les gouvernements devraient garantir le respect de la légalité, la bonne gouvernance, le droit d'accès des citoyens à l'information officielle, la participation du public à la prise de décisions et l'égalité d'accès à la justice.

41. Les gouvernements devraient donner aux jeunes les moyens de participer à la prise de décisions aux niveaux local, national et international et d'influer sur ces décisions. En outre, il faudrait veiller à ce que, dans le cadre des consultations et des dialogues, les voix des réseaux non traditionnels et des communautés de jeunes, tels que les forums sur Internet et les blogues d'opinion, puissent être entendues.

42. Les gouvernements devraient adopter, pour les questions relatives au développement durable, une démarche engageant l'ensemble du gouvernement, sous la direction du chef de l'État ou du gouvernement, et intégrant tous les ministères compétents de manière à aborder ces questions dans une optique intersectorielle.

43. Les gouvernements et les parlements devraient intégrer une perspective de développement durable dans leurs stratégies, leur législation et, en particulier, leur processus d'élaboration et d'examen du budget. À cette fin, ils devraient tenir compte des dimensions économique, sociale et environnementale de questions telles que l'élimination de la pauvreté, la création d'emplois, la réduction des inégalités, les modes de consommation et de production non viables, l'énergie, le changement climatique, la diversité biologique et la croissance respectueuse de l'environnement. Ils devraient explorer les moyens d'intégrer les considérations spécifiques de la viabilité dans le contrôle de l'exécution du budget, rendre compte publiquement des activités menées à ce sujet et donner à leurs citoyens l'accès aux budgets.

44. Il faudrait prendre des mesures pour renforcer la relation entre les grandes orientations et la science de manière à faciliter la prise de décisions politiques éclairées sur les questions relatives au développement durable. Des représentants des milieux scientifiques pourraient faire partie, en qualité de membres ou de conseillers, des organes nationaux ou locaux qui s'occupent des questions relatives au développement durable.

45. Le Groupe de haut niveau sait que tous les pays du monde aspirent au développement durable et est conscient de la diversité de la situation de chacun de ces pays ainsi que des problèmes sociaux, économiques et environnementaux avec lesquels ils sont aux prises. Il demande que soit mis en place un mécanisme pour explorer la notion fondamentale d'équité en matière de développement durable et l'application de ce principe, les résultats devant alimenter les débats de la Conférence Rio +20 et inspirer la suite qui y sera donnée.

46. Les donateurs bilatéraux, les institutions internationales et les banques de développement devraient doubler d'efforts pour promouvoir le développement durable de manière globale et ils devraient régulièrement surveiller l'incidence de leurs politiques de développement durable et en rendre compte.

47. Les politiques de développement durable au niveau international étant fragmentées et le volet environnement en particulier étant faible, il faudrait renforcer le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

48. Les gouvernements devraient s'entendre pour fixer un ensemble d'objectifs universels fondamentaux en matière de développement durable, qui porteraient sur les trois dimensions du développement durable et les liens qui existent entre elles. Ces objectifs devraient galvaniser l'action individuelle et collective et compléter les objectifs du Millénaire pour le développement tout en laissant de la marge pour un cadre applicable après 2015. Le Secrétaire général devrait mettre en place un mécanisme d'experts pour élaborer et affiner ces objectifs avant qu'ils ne soient adoptés par les États Membres.

49. Le Groupe entérine l'initiative du Secrétaire général sur l'énergie durable pour tous, qui devrait être mise en œuvre sans retard.

50. Le Secrétaire général devrait piloter une action commune avec les chefs des organisations internationales compétentes, y compris des organismes des Nations Unies et des institutions financières internationales, le secteur privé et d'autres parties prenantes concernées, en vue d'établir un rapport périodique sur les perspectives de développement durable à l'échelle mondiale, dans lequel seraient regroupées et analysées d'une manière intégrée les informations et évaluations actuellement dispersées entre de nombreuses institutions.

51. Les gouvernements et les milieux scientifiques devraient prendre des dispositions pratiques, notamment par le lancement d'une grande initiative scientifique mondiale, pour renforcer la relation entre les grandes orientations et la science. Ils devraient notamment établir périodiquement des évaluations et des synthèses sur l'état de la science en ce qui concerne des notions telles que « limites planétaires », « points de basculement » et « seuils environnementaux » dans le contexte du développement durable. Cela compléterait d'autres travaux scientifiques sur le développement durable, notamment ses aspects économiques et sociaux, de manière à améliorer les données et les connaissances relatives aux facteurs socioéconomiques tels que l'inégalité. En outre, le Secrétaire général devrait

envisager de nommer un conseiller scientifique principal ou de créer un comité consultatif scientifique dont les membres, grâce à la diversité de leurs connaissances et de leur expérience, lui donneraient des avis, ainsi qu'aux organes de l'ONU.

52. Les gouvernements devraient envisager de créer un conseil mondial du développement durable, qui se réunirait régulièrement tout au long de l'année pour améliorer l'intégration des trois dimensions du développement durable, se pencher sur les nouveaux problèmes et examiner les progrès accomplis en matière de viabilité. Ce conseil pourrait être un organe subsidiaire de l'Assemblée générale et remplacerait la Commission du développement durable. Il devrait être constitué sur une large base géographique et politique et coopérer étroitement avec les institutions internationales compétentes, dont les organismes des Nations Unies et les institutions financières internationales, et les acteurs non étatiques de la société civile, du secteur privé et des milieux scientifiques.

53. Ce conseil mettrait en place un mécanisme d'évaluation critique mutuelle qui encouragerait les États, dans un esprit constructif, à expliquer leurs politiques, échanger leurs données d'expérience et les enseignements tirés de l'expérience, et honorer leurs engagements.

54. Les gouvernements devraient utiliser les institutions existantes d'une façon plus dynamique, notamment en profitant de la période entre la tenue en 2012 de la Conférence Rio +20 et 2015 pour procéder à des examens et expérimentations systématiques visant à intégrer des solutions éprouvées dans tout cadre de développement ou toute réforme institutionnelle applicable après 2015.

55. Le Secrétaire général devrait accélérer l'élaboration d'une stratégie de développement durable pour le système des Nations Unies afin de contribuer à assurer la cohérence, à mieux définir les responsabilités entre les organismes des Nations Unies, à réduire les chevauchements et le double emploi, et à améliorer la responsabilisation s'agissant de la mise en œuvre. Tous les organes et conseils d'administration des Nations Unies devraient examiner la stratégie et s'employer à dégager une unité de vue parmi les pays, qui serait commune à tous les conseils et mécanismes.

56. Le Secrétaire général devrait tirer pleinement parti de l'Organisation des Nations Unies en tant que forum mondial et organiser périodiquement des échanges de haut niveau sur le développement durable lorsque les dirigeants sont présents à chaque nouvelle session de l'Assemblée générale. Ces rencontres, qui réuniraient les chefs d'État et de gouvernement, les chefs des institutions internationales et les représentants de la société civile et du secteur privé, devraient être l'occasion d'établir la liste des priorités et de se pencher sur les nouveaux problèmes.

Un appel à l'action

Un suivi actif s'impose désormais. Le Groupe compte sur le Secrétaire général pour mettre en application les recommandations qui relèvent de son autorité et qu'il soumettra toutes les recommandations à la famille des Nations Unies dans son ensemble. Il compte également sur le Secrétaire général et l'ONU pour qu'ils usent du pouvoir fédérateur de l'Organisation afin de promouvoir ses recommandations au sein de la communauté internationale que constituent notamment les États, à tous les échelons, les organisations internationales, la société civile, la communauté scientifique et le secteur privé.

Présentation des membres du Groupe de haut niveau sur la viabilité mondiale

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, BAN Ki-moon, a créé le Groupe de haut niveau sur la viabilité mondiale en août 2010. Il a demandé à ses membres, nommés en qualité d'experts, d'envisager et de formuler une démarche nouvelle pour favoriser la croissance durable et la prospérité et de proposer des mécanismes pour la mettre en œuvre.

Le Groupe était composé de personnalités ayant rendu d'éminents services dans les domaines à l'examen, à savoir :

Coprésidents

- **Tarja Halonen**, Président de la Finlande
- **Jacob Zuma**, Président de l'Afrique du Sud

Autres membres (par ordre alphabétique)

- **Cheik Abdallah Bin Zayed Al Nahayan**, Ministre des affaires étrangères des Émirats arabes unis
- **Hajiya Amina Az-Zubair**, ancien Assistant spécial principal et Conseiller du Président du Nigéria sur les objectifs du Millénaire pour le développement
- **Ali Babacan**, Vice-Premier Ministre de la Turquie
- **James Laurence Balsillie**, ancien Coprésident-Directeur général de Research in Motion et Président du Conseil d'administration du Centre for International Governance Innovation (Canada)
- **Alexander Bedritsky**, Conseiller du Président de la Fédération de Russie, Envoyé spécial pour le climat et ancien Président de l'Organisation météorologique mondiale
- **Gro Harlem Brundtland**, ancienne Première Ministre de la Norvège, ancienne Directrice générale de l'Organisation météorologique mondiale et Présidente de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement
- **Micheline Calmy-Rey**, ancienne Présidente et ancienne Ministre des affaires étrangères de la Suisse
- **Julia Carabias Lillo**, environnementaliste et ancienne Secrétaire d'État à l'environnement du Mexique
- **Gunilla Carlsson**, Ministre de la coopération pour le développement international de Suède
- **Luisa Dias Diogo**, députée et ancienne Première Ministre du Mozambique
- **Han Seung-soo**, Président du Conseil d'administration du Global Green Growth Institute et ancien Premier Ministre de la République de Corée
- **Yukio Hatoyama**, député et ancien Premier Ministre du Japon

- **Connie Hedegaard**, Commissaire européenne à l'action climatique, ancienne Ministre de l'environnement et ancienne Ministre du climat et de l'énergie du Danemark
- **Cristina Narbona Ruiz**, députée, ancienne Représentante permanente auprès de l'OCDE et ancienne Ministre de l'environnement de l'Espagne
- **Jairam Ramesh**, Ministre du développement rural de l'Inde
- **Susan E. Rice**, Représentante permanente des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies et membre du Cabinet du Président des États-Unis
- **Kevin Rudd**, Ministre des affaires étrangères et ancien Premier Ministre de l'Australie
- **Freundel Stuart**, Premier Ministre de la Barbade
- **Izabella Mônica Vieira Teixeira**, Ministre de l'environnement du Brésil
- **Zheng Guoguang**, Directeur de l'Administration météorologique de la Chine et correspondant pour la Chine du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

Ès qualités

- **Janos Pasztor**, Secrétaire exécutif du Groupe de haut niveau sur la viabilité mondiale

Pour en savoir plus sur les réalisations du Groupe

Le rapport du Groupe intitulé « Pour l'avenir des hommes et de la planète : choisir la résilience » est disponible dans son intégralité sur le site www.un.org/gsp, qui donne également des informations sur les travaux du Groupe.

Vous pouvez contacter le secrétariat du Groupe de haut niveau sur la viabilité mondiale par courrier adressé au Bureau A-300, Siège de l'Organisation des Nations Unies, New York, NY 10017 ou par message électronique adressé à : gsp-secretariat@un.org.